

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Aménagement d'une aire de stationnement de camping-cars à Châteauvillain - 52120

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
42. Terrains de camping et caravanage a) Terrains de camping et de caravanage permettant l'accueil de 7 à 200 emplacements de tentes, caravanes, résidences mobiles de loisirs ou d'habitations légères de loisirs	Aire de stationnement de camping-cars d'une superficie de 8 628 m ² , d'une capacité de 28 places, sur une partie de la parcelle ZL 282 du site Le Chameau, au droit de la RD65, sur la commune de Châteauvillain, couverte par un PLU et un PLUi en cours Coordonnées GPS au niveau de l'entrée de l'aire : Latitude : 48.03028123500689 / Longitude : 4.912176132202149

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Aménagement d'une aire de stationnement pour camping-cars d'une capacité d'accueil de 28 places.
Sur une partie du site Le Chameau, propriété de la collectivité : partie inexploitée à ce jour
Sans consommation de surfaces agricoles

4.2 Objectifs du projet

Prise en charge de l'accueil des camping-cars par une société professionnelle 'Camping Car Park' dans le cadre d'une délégation du service.

Il s'agit de répondre à la demande d'une clientèle de plus en plus croissante afin de proposer un stationnement dans un environnement qualitatif et éviter le stationnement 'sauvage'. Développement économique du secteur du créneau naturel (secteur qui pourrait accueillir des activités nature et touristiques en partenariat avec le Parc national des forêts).

La zone choisie à l'intérieur du site Le Chameau bénéficie de nombreux atouts justifiant le choix du projet :

- proximité immédiate de services (hypermarché, station service, bornes recharges électriques, Office de tourisme)
- l'entrée de l'aire entre deux carrefours à sens giratoires distants de 750 m l'un de l'autre et en agglomération, permet une vitesse réduite
- réseaux existants à proximité.

Les emplacements n'ont pas vocation à accueillir des habitations légères de loisirs.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La durée des travaux s'effectuera sur 6 mois.

Traitement paysager : conservation des arbres existants et plantation de haies et essences locales.

Mise en place de réseaux pour l'éclairage de sécurité et points de desserte électrique.

Calendrier prévisionnel : démarrage dès que possible

Stockage des engins de chantier à l'intérieur du site Le Chameau.

Aucun bâtiment, ni bureau d'accueil ne sera construit.

Les travaux prévus :

- phase de préparation
- phase de terrassement, structure et revêtement (revêtement imperméable pour la voie de desserte et revêtement perméable pour les places de stationnement et le cheminement piétons)

Caractéristiques de l'aménagement :

- voirie intérieure imperméabilisée pour circulation des véhicules
- 1 aire de vidange qui sera raccordée au réseau d'assainissement collectif de la commune
- places stationnement pour privilégier la perméabilisation des sols avec 2/3 en dalles alvéolaires engazonnées et 1/3 maintenues engazonnées, comme actuellement. Les séparations entre les places seront matérialisées par la plantation en alternance d'essences arbustives
- la haie bordant la RD65 sera plantée en alternance d'essences arbustives buissonnantes basses à majorité d'essences mellifères

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Accueil de camping-caristes toute l'année

28 emplacements

Emplacements plats, mi-ombragés

Ouverture 24h/24

Accès par borne automatique

Entrée sécurisée par un recul de la clôture, puis par un système automate/barrière levante

A l'entrée de l'aire, éclairage doux pour limiter la pollution nocturne et une borne WIFI

L'accès véhicules sera doublé rive Nord, d'un cheminement piéton sécurisé avec portillon depuis la RD65, pour rejoindre l'aire de pique-nique. Seule la voie interne en double sens de l'aire sera imperméabilisée (en enrobé)

Cheminement piétons en stabilisé viendront connecter l'aire de pique-nique aux places de stationnement situées au Nord, au Sud (depuis l'entrée du site) et à l'Est (connexion à la zone d'activité par l'intermédiaire d'une barrière sélective)

Les places de stationnement viendront s'articuler autour de la voie interne, formant une boucle, avec au coeur de l'aire de pique-nique (sur sol en stabilisé : 173 m²) - (forme d'un arbre)

Pour ne pas impacter les espaces engazonnés, des rondins de bois viendront délimiter l'arrière de la place de stationnement

1 aire de vidange (uniquement pour la vidange, pas de station de lavage prévue, pas de toilettes-douches publiques prévues)

L'aire de vidange sera raccordée au réseau d'assainissement collectif de la commune et, elle ne récupèrera que les eaux grises et noires des camping-cars. Le branchement eau potable servira au réapprovisionnement des camping-caristes

Containers ordures ménagères et tri sélectif

L'aire sera dotée d'un centre de maintenance à distance et de surveillance

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à permis d'aménager.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- Implantation du projet sur une partie de la parcelle ZL 282 d'une superficie totale de	18 429 m ²
- * Superficie globale du projet	8 628 m ²
- * Superficie imperméabilisée	1 200 m ²
- * Superficie perméable	2 951 m ²
- * Superficie non aménagée	4 477 m ²
- Surface bâtie	0
- Nombre de places de stationnement	28

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

4 route de Châtillon
'Le Saint Esprit'
Site Le Chameau
52120 CHATEAUVILLAIN

Coordonnées géographiques¹

Long. 49°12'17"61 Lat. 48°03'02"81

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___" Lat. ___° ___' ___" ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___" Lat. ___° ___' ___" ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La parcelle n'est pas concernée directement par un zone ZNIEFF La zone la plus proche se situe à 240 m : ZNIEFF Type 1 n°210013032 'Pré-bois, pelouses et bois du Parc de Châteauvillain' VOIR ANNEXE CARTO NATURA ET ZNIEFF
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Projet en dehors du coeur et de la réserve intégrale du Parc national des forêts. La commune est dans l'aire d'adhésion.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les monuments historiques les plus proches sont : - La Chapelle à 700 m ; l'ancien château : 790 m, l'église et l'Hôtel de ville : 700 m, Maison Prévoté : 760 m et le pigeonnier : 820 m
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura le plus proche se situe à : 1 360 m : FR102002 'site à chiroptères de la Vallée de l'Aujon' VOIR ANNEXE CARTO NATURA ET ZNIEFF
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Terrassement pour mise en place des structures sous les aménagements
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le caractère naturel du site sera préservé. Les aménagements ont vocation à conserver l'intégralité des végétaux remarquables, ainsi qu'une ceinture verte.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Durant la phase des travaux, il y aura une circulation d'engins et de véhicules motorisés, mais sans grande importance. Augmentation minime du trafic routier par l'augmentation des arrivées et des départs, sans incidence significative car cette augmentation restera modérée et très ponctuelle (la Haute-Marne n'est pas encore le lieu touristique le plus visité de France),
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Durant la phase des travaux de terrassement, la circulation des engins et les opérations de terrassement engendreront des nuisances sonores, mais d'une part aux jours et heures autorisés et d'autre part, en faible quantité et sur une courte durée.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Balisages de sécurité (respectueux de l'environnement) L'aire de stationnement sera parallèlement éclairée par l'éclairage public communal. Les bornes lumineuses auront un éclairage LED ainsi que le candélabre et l'option 'DALI'. Le candélabre éclairera que la zone d'entrée afin d'éviter les nuisances lumineuses) et détectera le véhicule qui s'approchera de l'automate.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas de nature à engendrer des rejets dans l'air
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dans le réseau public d'assainissement collectif des eaux usées de la commune de Châteauvillain.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas de nature à engendrer des effluents
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déchets générés issus de la phase chantier seront pris en charge par l'entreprise de TP. Ordures ménagères et déchets recyclables. Présence d'équipements de collecte : Les déchets produits seront de type déchets ménagers et seront collectés. La collectivité pratique le tri sélectif des déchets.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aménagement fera l'objet d'une intégration paysagère
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone est actuellement en 'herbe'

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Non car le projet est de dimension très modeste, vient s'intégrer dans le paysage existant, en zone UL à vocation de loisirs. Le terrain du projet ne présente pas d'intérêt environnemental particulier. Le projet s'attachera à respecter son environnement, tant au niveau du traitement du sol que de la conservation des espèces végétales. La surface d'espaces imperméabilisés représentera moins de 15% de l'emprise totale du site. Il résorbera par ailleurs le stationnement "sauvage" de camping-cars dans ce secteur, évitant ainsi les pollutions qu'il provoque. L'emprise des aménagements prévue reste très limitée et n'aura vraiment que peu d'effet sur les espèces environnantes. Les matériaux utilisés n'impacteront pas particulièrement le site. Le projet a été conçu afin de s'intégrer au mieux dans l'environnement actuel.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Copie annexe permis d'aménager Plan du projet Cartographie Znieff-Natura 2000 par rapport au projet Dossier d'accompagnement au cerfa 14734*03 Rapport Solest Environnement : essai de perméabilité en vue de l'infiltration en surface des eaux pluviales

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Châteauvillain

le, 07/09/2022

Signature

P/O la Présidente,
Le Vice-Président de la CC3F en charge des infrastructures et bâtiments,
Philippe CORDIER



